

24 nov 2020 -19:26

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique

### *Coronavirus : La Belgique souscrit à l'achat du vaccin candidat CureVac*

La Commission européenne mène les négociations au nom des États membres pour les procédures d'achat de vaccins contre COVID-19 et soumet les contrats aux États membres. En Belgique, le Comité consultatif chargé de l'analyse des dossiers d'achat a donné un avis pour le vaccin candidat de CureVac. Ensuite, la Conférence interministérielle Santé publique du 24 novembre 2020 a pris une décision. Si ce vaccin obtient une autorisation de mise sur le marché, la Belgique l'achètera.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, de nombreuses équipes dans le monde entier travaillent simultanément à la mise au point d'un vaccin sûr et efficace de bonne qualité dans les plus brefs délais. Les négociations de la Commission européenne et les travaux du Comité consultatif visent à garantir que les populations européennes et belges, principalement les groupes cibles prioritaires, aient accès à un vaccin contre COVID-19 dès qu'il sera autorisé.

À la mi-août 2020, le Comité consultatif a déjà rendu un avis positif pour le contrat relatif au vaccin candidat d'AstraZeneca et de l'université d'Oxford et, en novembre 2020, pour les vaccins candidats de Janssen (Johnson & Johnson) et de Pfizer et BioNTech.

Le Comité consultatif a maintenant donné un avis pour le vaccin candidat de CureVac. Le contrat européen concerne l'achat de 225 millions de doses. La Belgique achètera 2,9 millions de doses. Des essais cliniques avec le vaccin candidat de CureVac sont en cours en Europe, également en Belgique.

Cette procédure consultative sur les achats est distincte de l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché d'un vaccin. Cela reste une compétence de l'EMA en coopération avec les autorités nationales compétentes. Si aucune autorisation de mise sur le marché n'est accordée par l'EMA pour le vaccin en question, le contrat sera dissous. Il n'existe actuellement aucun vaccin contre le COVID-19 autorisé par l'EMA.

Plus d'information  
[Vaccins contre COVID-19](#)

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand, président CIM
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française

- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)